

# La promesse WEBER (Garantie Volontaire de 10 ans, EMEA)

Chez WEBER, nous sommes fiers de deux choses : l'excellente durée de vie de nos barbecues et notre service client exceptionnel pendant tout ce temps.

Merci d'avoir acheté un produit WEBER. Weber-Stephen Products LLC, 1415 S. Roselle Road, Palatine, Illinois 60067, États-Unis d'Amérique, et ses unités commerciales dans le monde (cf. liste à la fin de ce Mode d'emploi) (« WEBER ») sont fiers de vous fournir un produit sûr, résistant et fiable.

Voici la Garantie Volontaire WEBER, qui vous est offerte. Elle contient les informations dont vous aurez besoin pour faire réparer ou remplacer votre produit WEBER dans le cas improbable d'une panne ou d'un défaut.

En vertu de la législation applicable, le Propriétaire a plusieurs droits dans le cas où le produit est défectueux. Ces derniers peuvent inclure des services supplémentaires ou un remplacement, une remise sur le prix d'achat et une compensation. Dans certains pays de l'Union européenne par exemple, c'est une garantie légale de deux ans à compter de la date de remise du produit. Ces droits légaux et d'autres ne sont pas impactés par cette disposition de Garantie Volontaire. Au contraire, cette Garantie Volontaire confère des droits supplémentaires au Propriétaire, indépendamment des dispositions légales.

## Garantie Volontaire WEBER

WEBER garantit à l'Acheteur du produit WEBER (ou, dans le cas d'un cadeau ou d'une situation promotionnelle, à la personne pour laquelle il a été acheté comme cadeau ou article promotionnel) (le « Propriétaire ») que le produit WEBER ne comporte pas de défaut de matériau ou de fabrication pour les dix (10) ans à compter de la date d'achat, s'il est monté et utilisé conformément au Mode d'emploi ci-joint. (N.B. : si vous perdez ou égarez votre Mode d'emploi WEBER, vous pouvez en trouver un sur [www.weber.com](http://www.weber.com)). La garantie s'applique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA). WEBER accepte de réparer ou remplacer toute pièce présentant un défaut de matériau ou de fabrication ; les limites, clauses de non-responsabilité et exclusions mentionnées ci-dessous s'appliquent. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION, CETTE GARANTIE N'EST FOURNIE QU'À L'ACHETEUR ORIGINAL ET N'EST PAS TRANSFÉRABLE AUX PROPRIÉTAIRES SUIVANTS, SAUF DANS LE CAS D'UN CADEAU OU ARTICLE PROMOTIONNEL, COMME EXPLIQUÉ PLUS HAUT.

WEBER prend soin de ses produits et est heureuse de vous fournir la Garantie Volontaire décrite pour les défauts matériels dans le barbecue ou ses composants pertinents, exception faite de l'usure normale.

- L'« usure normale » comprend les détériorations cosmétiques ou insignifiantes qui peuvent apparaître avec le temps, comme la rouille superficielle, les bosses et autres éraflures, etc.

WEBER honorera toutefois cette Garantie Volontaire pour le barbecue ou ses composants pertinents si les dommages ou dysfonctionnements sont causés par un défaut matériel.

- Les « défauts matériels » comprennent la perforation par rouille ou brûlure de certaines pièces, ou tout autre dommage ou panne empêchant une utilisation correcte/sûre de votre barbecue.

## Responsabilités du Propriétaire au titre de cette Garantie Volontaire/Exclusions de garantie

Pour assurer une couverture de garantie sans accroc, il est important (mais pas obligatoire) d'enregistrer votre produit WEBER en ligne sur [www.weber.com](http://www.weber.com). Veuillez également conserver votre ticket de caisse/facture puisqu'une preuve d'achat est requise pour la couverture de garantie. Avant de pouvoir traiter votre réclamation au titre de cette Garantie, WEBER exigera également des photos de tout défaut prétendu, ainsi que le numéro de série de votre barbecue. L'enregistrement de votre produit WEBER confirme votre couverture de garantie et instaure un lien direct entre vous et WEBER au cas où nous devrions vous contacter.

La Garantie Volontaire ci-dessus ne s'applique que si le Propriétaire prend soin raisonnablement du produit WEBER en suivant les instructions de montage, d'utilisation et d'entretien préventif reprises dans le Mode d'emploi ci-joint, à moins que le Propriétaire puisse prouver que le défaut matériel ou la panne est indépendant(e) du non-respect des obligations susmentionnées. Si vous vivez dans une zone côtière ou que votre produit est installé près d'un bassin, l'entretien inclut le nettoyage et rinçage réguliers des surfaces extérieures, comme expliqué dans le Mode d'emploi ci-joint.

Cette Garantie Volontaire devient caduque si des dégâts, détériorations, décolorations et/ou de la rouille dont WEBER n'est pas responsable est/sont causé(s) par :

- Un abus, une mauvaise utilisation, une modification, un usage impropre, du vandalisme, une négligence, un assemblage ou une installation incorrect(e) ou la non-réalisation correcte d'un entretien normal de routine ;
- Des insectes (comme des araignées) et rongeurs (comme des écureuils), comprenant, sans s'y limiter, des dégâts sur les flexibles de gaz ;
- L'exposition à l'air salin et/ou à des sources de chlore comme des piscines et jacuzzi/spas ;
- Des conditions météorologiques extrêmes comme la grêle, les ouragans, séismes, tsunamis ou raz-de-marée, tornades ou orages violents ;
- Des pluies acides ou autres facteurs environnementaux.

En cas d'utilisation et/ou de montage sur votre produit WEBER de pièces non authentiques, WEBER annulera cette Garantie Volontaire et aucun dommage en résultant ne sera couvert par celle-ci. Toute conversion d'un barbecue à gaz non autorisée par WEBER et non effectuée par un technicien autorisé par WEBER annulera cette Garantie Volontaire.

## Traitement de garantie

Si vous estimez qu'une pièce défectueuse est couverte par cette Garantie Volontaire, veuillez contacter votre vendeur. Si nécessaire, vous pouvez également contacter le Service client WEBER à l'aide des coordonnées reprises sur notre site Internet ([www.weber.com](http://www.weber.com)). Après enquête, WEBER réparera ou remplacera (à sa discrétion) toute pièce défectueuse couverte par cette Garantie Volontaire. Si la réparation ou le remplacement sont impossibles, WEBER peut choisir (à sa discrétion) de remplacer le barbecue en question par un nouveau, de valeur égale ou supérieure. WEBER peut vous demander de lui envoyer des pièces pour motif d'inspection, fret prépayé par le Propriétaire. Si le défaut est couvert par la Garantie, les frais d'expédition seront remboursés au Propriétaire.

Lorsque vous contactez votre vendeur, gardez les informations suivantes à disposition :

- Preuve d'achat ;
- Photos du défaut prétendu ;
- Numéro de série du produit.

## Clauses de non-responsabilité

OUTRE LA GARANTIE ET LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ DÉCRITES DANS CETTE DÉCLARATION DE GARANTIE VOLONTAIRE, IL N'EXISTE EXPLICITEMENT AUCUNE AUTRE GARANTIE OU DÉCLARATION VOLONTAIRE DE RESPONSABILITÉ FIGURANT ICI ALLANT AU-DELÀ DE LA RESPONSABILITÉ LÉGALE APPLICABLE À WEBER. LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE VOLONTAIRE NE LIMITE NI N'EXCLUT LES SITUATIONS OU REQUÊTES POUR LESQUELLES WEBER A UNE RESPONSABILITÉ OBLIGATOIRE EN VERTU DE LA LÉGISLATION.

AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA APRÈS LA PÉRIODE DE DIX (10) ANS DE CETTE GARANTIE VOLONTAIRE. AUCUNE AUTRE GARANTIE FOURNIE PAR UN TIERS, CONCESSIONNAIRE OU REVENDEUR Y COMPRIS, AU SUJET D'AUCUN PRODUIT (COMME UNE « EXTENSION DE GARANTIE »), N'ENGAGE WEBER. L'UNIQUE RECOURS DE CETTE GARANTIE VOLONTAIRE EST LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE LA PIÈCE OU DU PRODUIT.

LE RECOUVREMENT AU TITRE DE CETTE GARANTIE VOLONTAIRE NE SERA EN AUCUN CAS SUPÉRIEUR AU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT WEBER VENDU.

LES PIÈCES ET ACCESSOIRES REMPLACÉS EN VERTU DE CETTE GARANTIE VOLONTAIRE SONT GARANTIS UNIQUEMENT POUR LE RESTE DE LA DURÉE DE GARANTIE VOLONTAIRE ORIGINELLE SUSMENTIONNÉE DE DIX (10) ANS.

CETTE LIMITATION NE S'APPLIQUE PAS EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE OU INTENTIONNELLE NI EN CAS DE DÉCÈS, DE MALADIE OU DE BLESSURE PHYSIQUE, SAUF SI LA BLESSURE RÉSULTE D'UNE FAUTE DE WEBER, DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX OU DE SES AGENTS.

CETTE GARANTIE VOLONTAIRE NE S'APPLIQUE QU'À UNE UTILISATION PRIVÉE ET NON AUX BARBECUES WEBER UTILISÉS DANS DES CONTEXTES COMMERCIAUX, COLLECTIFS OU À LOGEMENT MULTIPLE COMME LES RESTAURANTS, HÔTELS, COMPLEXES TOURISTIQUES OU BIENS LOCATIFS.

WEBER PEUT PARFOIS FAIRE ÉVOLUER LA CONCEPTION DE SES PRODUITS. AUCUN ÉLÉMENT DE CETTE GARANTIE VOLONTAIRE NE SAURAIT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE OBLIGATION POUR WEBER D'INCORPORER CES MODIFICATIONS DE CONCEPTION DANS DES PRODUITS FABRIQUÉS AUPARAVANT ; CES MODIFICATIONS NE POURRONT NON PLUS ÊTRE INTERPRÉTÉES COMME UN AVEU QUE LES CONCEPTIONS PRÉCÉDENTES ÉTAIENT DÉFECTUEUSES.

## GARANTIE

### Barbecues à charbon Weber®



*\*La période de garantie est différente selon la pièce. Voir conditions générales de la garantie.*

|                                      |                                                            |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Cuve, couvercle et diffuseur central | 10 ans contre la perforation                               |
| Système de nettoyage One-Touch       | 5 ans contre la perforation                                |
| Pièces en plastique                  | 5 ans, à l'exception des pertes d'éclat ou la décoloration |
| Autres pièces                        | 2 ans                                                      |